



PROTOCOLE DE SÉLECTION  
POUR LES COMPÉTITIONS DE STYLE LIBRE ET DEMI-LUNE 2024-2025

Autorité approbatrice : Département responsable :	Vice-président(e), Sport Haute performance
Date d'approbation :	19 septembre 2024
Fréquence d'examen :	Annuel (pré-saison)
Prochaine date d'examen :	Juin 2025
Politiques connexes :	Canada Snowboard PHP – Politiques générales

**\*REMARQUE :** Canada Snowboard révisé la politique générale du Programme de haute performance (PHP) à compter de la date d'approbation du présent protocole de sélection. Des situations liées à la révision de la politique générale du PHP peuvent survenir et nécessiter la modification du présent protocole de sélection. Toute modification nécessaire sera communiquée dès que possible et entrera en vigueur à la date de publication de la nouvelle politique générale du PHP.

#### INTRODUCTION

1. En étant membre de l'Association canadienne des sports d'hiver, Canada Snowboard se voit conférer par la Fédération internationale de ski (FIS) le droit d'inscrire des athlètes admissibles aux compétitions de la Coupe du monde de snowboard sanctionnées par la FIS.
2. Le présent document a pour objet d'établir la marche à suivre afin d'identifier les athlètes qui pourront prendre part aux compétitions de la Coupe du monde de snowboard sanctionnées par la FIS dans la discipline du style libre et demi-lune.
3. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des processus de sélection concernant les compétitions non mentionnées dans le présent document (Jeux olympiques, Championnats du monde juniors et seniors de la FIS), veuillez vous reporter à la section Protocole de sélection appropriée dans le « Centre de documents » de Canada Snowboard : <http://www.canadasnowboard.ca/fr/docs>.
4. Toute exception aux procédures décrites dans le Protocole de sélection doit être fondée sur les politiques générales du programme de haute performance de Canada Snowboard. Les politiques générales du programme de haute performance se trouvent dans le Centre de documents sur le site Web de Canada Snowboard au : <https://www.canadasnowboard.ca/fr/docs/?category=General+Policy>
5. Les décisions finales concernant la sélection des athlètes qui participeront aux compétitions de la Coupe du monde dans la discipline du style libre et demi-lune seront ratifiées par le (ou la) vice-président(e), Sport sur la base des recommandations du Comité de sélection des compétitions dans la discipline du freestyle formé du (ou de la) directeur(trice) de la haute performance - style libre et demi-lune et des entraîneurs de l'équipe nationale (slopestyle, style libre ou demi-lune).

#### TERMES



6. Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

- a) « CS » - Canada Snowboard
- b) « BA » - Big Air
- c) « FIS » - Fédération internationale de ski
- d) « DL » - Demi Lune
- e) « PHP » - Programme de haute performance
- f) « SBS » - Slopestyle
- g) « CM » - Coupe du monde
- h) « WSPL » World Snowboarding Points List
- i) « CHM » - Championnats du monde

## ELIGIBILITY

7. Pour être admissible à une compétition FIS, l'athlète doit:

- a) Être en règle avec Canada Snowboard et son association de snowboard provincial ou territorial, tel que ce terme est compris dans la section 1.1(f) des Règlements de Canada Snowboard, appliqués mutatis mutandis  
Détenir une licence de la FIS valide et satisfaire aux exigences minimales FIS pour l'événement;
- b) Pour une Coupe du Monde de la FIS, les exigences minimales sont les suivantes:
  - i. 120 points FIS ou 230 points WSPL en Slopestyle
  - ii. 50 points FIS ou 130 points WSPL en Demi-Lune
  - iii. 100 points FIS ou 230 points WSPL en Big Air ou en Slopestyle, le plus élevé des deux étant retenu pour le Big Air.
- c) Les athlètes doivent faire part de leur intention de participer en s'inscrivant à l'événement spécifique en ligne au moins 30 jours avant l'événement à l'adresse suivante: <https://www.canadasnowboard.ca/fr/team/resources/fisreq/>
  - i. Il est important de noter que pour que Canada Snowboard obtienne un quota de Coupe du monde, CS doit soumettre des noms **60 jours** avant l'événement. Si un(e) athlète désire participer à une **épreuve de la Coupe du monde de la FIS**, il/elle doit en informer CS avant cette date afin de maximiser les chances d'obtenir un quota pour l'épreuve et l'inscription pour l'athlète intéressé(e). CS soumettra les noms des parties intéressées qu'au moment de l'attribution des quotas de la Coupe du monde de la FIS.
- d) Avoir souscrit la catégorie appropriée de police d'assurance contre les accidents de sport de CS/ONS – niveau 1 obligatoire pour les participants d'une Coupe du monde internationale et tous les membres de l'équipe nationale;
- e) Pour une Coupe du Monde FIS:
  - i. Coupe du monde internationale : Être classé parmi les 20 meilleurs hommes canadiens ou les 10 meilleures femmes canadiennes de la WSPL.
  - ii. Coupe du monde canadienne : Être classé parmi les 30 meilleurs hommes canadiens et les 15 meilleures femmes canadiennes de la WSPL.

## PROCESSUS DE CLASSEMENT

8. Le nombre de possibilités de participation offertes aux athlètes de Canada Snowboard pour chaque compétition de la Coupe du monde de la FIS est déterminé par la FIS et décrit comme le quota

canadien pour cette compétition. Canada Snowboard peut choisir d'offrir des possibilités de compétition à un nombre d'athlètes moins élevé que le quota canadien. Les motifs d'une telle décision doivent être discutés en détail et être clairement documentés par le comité de sélection. Ils doivent être communiqués à l'athlète(s) concerné(s). Il peut s'agir, entre autres, de la capacité de l'athlète à respecter les exigences minimales décrites ci-dessus et à participer en toute sécurité au parcours de compétition.

Les quotas de la FIS peuvent être consultés en ligne à l'adresse :  
<https://www.fis-ski.com/inside-fis/sbfsfk-documents#Quotas>

9. La possibilité de participer aux compétitions de style libre et demi-lune de la FIS sera offerte aux athlètes selon l'ordre de classement établi à l'aide du « processus de classement » précisé dans les sections 13 à 16 de ce document.
10. Les athlètes qui se sont mérité une place individuelle en Coupe du monde en vertu de leur statut de champion en titre de la Coupe du monde de la FIS, de champion du monde junior, ou de la Coupe continentale doivent malgré tout faire ratifier leur admission aux compétitions de la Coupe du monde par Canada Snowboard.
11. Dates limites de sélection pour les grands blocs de compétitions :

Bloc	Compétitions	Dates de compétition	Date limite de demande de participation	Date limite de sélection
A	SS Cardrona, N.-Z.	30 août au 1er sept. 2024	2 août 2024	9 août 2024
B	BA Coire, SUI	19 octobre 2024	12 septembre 2024	19 septembre 2024
	BA Beijing, CHN	30 nov. au 1er déc. 2024		
	DL Secret Garden, CHN	6 au 8 décembre 2024		
	DL Copper, É.-U.	13-14 décembre 2024		
C	BA Klagenfurt, AUT	3 au 5 janvier 2025	26 novembre 2024	4 décembre 2024
	BA Kreischberg, AUT	9 au 11 janvier 2025		
	SS et DL Laax, SUI	17-18 janvier 2025		

	SS, DL et BA Aspen, É.-U.	30 janvier au 6 février 2025		
CAN	SS et DL Calgary, AB, CAN	19 au 23 février 2025	13 janvier 2025	20 janvier 2025
D	SS Livigno, ITA	12 au 14 mars 2025	3 février 2025	10 février 2025
WCH*	SS/BA/DL St Moritz, SUI	20 au 29 mars 2025	17 février 2025	24 février 2025

12. Pour être admissibles à la sélection aux WCH seniors et juniors de la FIS, les athlètes doivent satisfaire aux exigences d'admissibilité des protocoles spécifiques des WCH situés sur le Centre de documentation de Canada Snowboard : <http://www.canadasnowboard.ca/en/docs>. Ces documents contiennent également le processus sur la façon dont les quotas pour les événements de la WCH seront alloués dans toutes les disciplines pour que nous puissions atteindre une taille maximale d'équipe, de discipline ou de sexe.

Il est important de noter qu'il existe des quotas distincts pour les compétitions des Championnats du monde seniors et juniors de la FIS qui comptabilisent toutes les disciplines de snowboard dans la taille totale de l'équipe. Ces quotas peuvent être indiqués dans le protocole spécifique se trouvant sur le centre de documentation de CS.

#### PROCESSUS DE CLASSEMENT

13. La priorité dans l'attribution des possibilités de compétition reposera sur les priorités suivantes dans leurs disciplines respectives.
- Priorité 1: Membres de l'*équipe nationale*
  - Priorité 2: Tous les autres athlètes canadiens intéressés
- a) Les athlètes au sein des priorités seront classés par genre en fonction de leurs points (du plus élevé au plus bas) sur la liste mondiale des points de snowboard (WSPL) dans la discipline respective (SBS, BA\*, HP) au moment de la sélection. La WSPL est basée sur les résultats de la FIS et d'autres événements professionnels et peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : <https://www.worldsnowboardfederation.org/wspl-ranking/>
- \*Remarque :** Pour le Big Air, les concurrents seront classés en fonction de leurs points les plus élevés entre SS et BA. Les égalités seront départagées par les points BA.
- i. Les athlètes peuvent être classés plus haut dans la sélection pour les indicateurs clés de rendement suivants qui sont suivis dans l'analyse des lacunes de l'athlète de Canada Snowboard et les outils de journal d'entraînement pour chaque athlète de l'équipe nationale :

1. Un engagement significatif (+ 80 %) des occasions d'entraînement (sur



neige et hors neige) tel que déterminé par leur plan d'entraînement annuel individuel.

2. Performance dans le cadre de sessions sur neige précédant une compétition (à l'aide de résultats de compétitions simulées, les compétences de compétition que les athlètes exécutent,) notamment la qualité et la quantité.
  - ii. Les athlètes montrant une progression des résultats des événements de niveau national (tels que déterminés par la WSPL), y compris, mais sans s'y limiter, les Coupes NorAm et Europa de la saison 2024-2025 menant à chaque sélection de la Coupe du monde, peuvent être déplacés plus haut dans le classement déterminé par leurs résultats les plus récents obtenus en comparaison avec d'autres athlètes admissibles dans la sélection.
14. Des exceptions peuvent être faites pour les athlètes qui demandent à participer s'ils ne figurent pas dans la liste de classement. Les motifs de ces décisions doivent être énoncés en détail dans le rendu de la réunion du comité de sélection, et doivent être conformes aux critères ci-dessus et aux politiques générales du PHP de CS.
15. La participation à compétition des Coupe du Monde est conditionnelle à ce que l'athlète soit conforme aux normes techniques minimales (annexe A) applicables au moment de la sélection.

#### DIMINUTION DES ACTIVITÉS CAUSÉE PAR UN ENNUI DE SANTÉ

16. Il peut se présenter des situations où un athlète qui a été sélectionné pour participer, n'est ou ne sera pas en mesure de participer à une compétition en raison d'une diminution des activités causée par un ennui de santé. Dans de telles circonstances, Canada Snowboard se réserve la discrétion de remplacer cet athlète par un(e) autre athlète admissible, à condition que l'athlète ait été évalué par un médecin approuvé par Canada Snowboard et que cette évaluation appuie cette décision.
17. Canada Snowboard peut, en tout temps, exiger d'un ou d'une athlète, qui paraît avoir un ennui de santé causant une diminution des activités et qui ne peut pas prendre part aux compétitions ou aux entraînements, qu'il ou elle obtienne une attestation médicale d'un médecin du sport désigné par CS. Le but de l'attestation médicale est de confirmer le degré d'aptitude ou d'inaptitude de l'athlète à prendre part aux compétitions et aussi d'établir une date de rétablissement.

#### ENTRAÎNEMENT

18. Aucun athlète ne peut participer à une compétition de snowboard de la FIS à moins d'être entraîné par un entraîneur officiel de Canada Snowboard, à moins que son entraîneur ait été préapprouvé par le DHP - style libre et demi-lune. Vous trouverez la liste des entraîneurs approuvés par Canada Snowboard au :  
<http://www.canadasnowboard.ca/fr/programs/coaching/currentcoach>.

Les entraîneurs inscrits hors du Canada peuvent être approuvés au cas par cas. L'entraîneur sera tenu d'accepter et de signer un formulaire de fiabilité et d'envoyer une photo de sa carte de membre d'entraîneur aux fins d'approbation au directeur de haute performance - style libre et



demi-lune, Tyler Ashbee, à l'adresse suivante : [tyler@canadasnowboard.ca](mailto:tyler@canadasnowboard.ca). Toute préoccupation en ce qui concerne cette exigence doit être formulée dans les plus brefs délais.

#### APPELS

19. Toute décision prise par le comité de sélection peut être portée en appel par tout membre en règle de Canada Snowboard. Les appels doivent être traités conformément à la politique en matière d'appel de Canada Snowboard, disponible sur le site Web de Canada Snowboard au : <https://www.canadasnowboard.ca/fr/docs/>.

Les membres en règle sont aussi invités à consulter le document de [Processus d'appel de Canada Snowboard](#).

#### CLAUSE GÉNÉRALE

20. Les enjeux qui ne sont pas abordés dans le présent protocole de sélection doivent être résolus conformément à la « politique en matière de résolution de différends » de Canada Snowboard, disponible sur le site Web de Canada Snowboard au : <https://www.canadasnowboard.ca/fr/docs/>.
21. Ce protocole de sélection est destiné à être appliqué tel que rédigé et, particulièrement, quand aucun athlète n'est empêché(e) de participer à une compétition en raison de circonstances imprévues ou si des circonstances au-delà du contrôle de Canada Snowboard ne permettent pas la tenue de la compétition ou de la nomination de façon équitable ou dans l'intérêt supérieur des priorités et des principes généraux de sélection, tels qu'indiqués dans ces critères, ou qui ne permettent pas l'application de la procédure de nomination, telle que décrite dans ce document.
22. En cas de telles circonstances imprévues, le directeur de haute performance - style libre et demi-lune de Canada Snowboard consultera le vice-président, sport, quand cela est possible afin de déterminer si les circonstances justifient si la nomination doit avoir lieu sous une autre forme. Dans de telles circonstances, le directeur de la haute performance - style libre et demi-lune communiquera l'autre procédure de sélection ou de nomination à toutes les personnes touchées aussitôt que possible.
23. Ce protocole de sélection repose sur les règles de la FIS, tel que nous le connaissons et comprenons actuellement et sur les dernières informations disponibles à Canada Snowboard. Toute modification aux critères et procédures de sélection rendues nécessaires par une modification aux règles de la FIS sera distribuée aux personnes touchées aussi tôt que cela sera raisonnablement possible. Si une telle situation survenait, Canada Snowboard révisera et modifiera ce protocole de sélection afin qu'il soit conforme aux nouvelles règles ou conditions. Les modifications à ce document seront communiquées directement à tous les athlètes touchés aussi tôt que cela sera raisonnablement possible en plus d'être publiés sur le site Web de Canada Snowboard.



## ANNEXE A

### NORMES TECHNIQUES MINIMALES POUR LES COUPES DU MONDE, CHAMPIONNATS DU MONDE, ET LES JEUX OLYMPIQUES

#### DEMI LUNE

Manœuvres et airs ne seront PAS considérés si:

- plus bas que la fin de la transition
- terminés avec plus de 90° à faire
- exécutés sans prise de planche

Tous les manœuvres sont évaluées pour une descente entière.

Coupe du monde de demi-lune internationale :

Hommes

Straight air à 10'

2 directions de 720 à 7'

1 direction de 900 à 7' Rotations

frontside et backside

Prise de planche et constance tout au long de la descente dans une demi-lune de 22'

Femmes

Straight air à 7'

2 directions de 540 à 5'

1 direction de 720 à 5'

Prise de planche et constance tout au long de la descente dans une demi-lune de 22'

Coupe du monde de demi-lune canadienne :

Hommes

Straight air à 6'

2 directions de 540 à 5'

2 directions de 720 à 5'

Prise de planche et constance tout au long de la descente dans une demi-lune de 18'

Femmes

Straight air à 3'

2 directions de 540 à 2'

Prise de planche et constance tout au long de la descente dans une demi-lune de 18'



ANNEXE A (Cont.)

NORMES TECHNIQUES MINIMALES POUR LES COUPES DU MONDE,  
CHAMPIONNATS DU MONDE, ET LES JEUX OLYMPIQUES

SLOPESTYLE

Les manœuvres doivent être exécutées sur des sauts de 15 m (50') de longueur du décollage à l'atterrissage.

Chaque manœuvre doit contenir une prise de planche (avec variation).

L'atterrissage des manœuvres doit être effectué de façon constante.

Hommes

2 directions de 1080's

2 directions de 900's

Doit pouvoir atterrir après une figure à pieds inversés sur une barre.

Femmes

2 directions de 360's

1 direction de 540's

Prise de planche constante sur sauts de plus de 15 m (décollage à l'atterrissage)

Boardslide/lipslide à 90° jusqu'à la fin du rail